L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 17 JUILLET 1894.

PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 139 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

A VENDRE.

A vendre—Excellente maison haute en briques, location centrale, neuf appartements, admirablement tapissé, confortable, en parfait état, termes faciles. Adresses Box 1,726.
13 juil—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Rocchi vs Angelo Demma.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—Nos 22,048—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI 20 juillet 1894, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite—

Huit orgues.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON
Constable.
10 juil—10 17 20

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de D. C. McCan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,737—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Harry H. Hall, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 juil—15 19 24

Succession de Mme Margaret Hickey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,082—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles G. Rebentisch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 juil—13 17 22

Succession de Thomas Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,154—Division A—Attendu que J. B. Viset, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Brady, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 juil—8 12 17

Succession de James G. Given.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,134—Division A—Attendu que John B. Viset, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James G. Given, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 juil—8 12 17

Succession de Mme Vve Louis Palme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,144—Division B—Attendu que William Walsh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Vve Louis Palme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 juil—10 14 19

Succession de Thomas Barry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,213—Division C—Attendu que J. B. Viset, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Barry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 juillet—12 17 21

Succession de Thomas Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,941—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Viset, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 juil—12 17 21

Succession de Henry Bonnabel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,336—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey et Alcide Boisblanc, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 juil—12 17 21

AVIS AUX CREANCIERS

Henry F. Bierce vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,927—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John A. Eschman, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 juil—17 21 26

Wm T. Leibrock vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,116—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Hugh McCloskey, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

Wm F. Young vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,122—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Wm F. Young, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,090—Division C—Thomas Hare vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Thomas Hare soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph N. Wolfson, notaire public, en cette ville, en son bureau, commençant le 24 juillet 1894, à 11 heures A. M., et qu'un inventaire de la propriété rendu soit pris par le même notaire; et que Joe Garidel et E. Blanc soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée; et que H. G. Dupré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, toutes procédures contre la personne et les biens de l'insolvable Thomas Hare, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1894.
Signé : F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 juin—30—juil 3 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,141—Division E—C. V. Kathman vs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Christopher V. Kathman soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 6 jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. J. Puig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 juil—7 20 août 3

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS — 11 HOURS
CINCINNATI — BIRMINGHAM

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée dans le Premier District, rue St-Charles.

American Homestead Company of New-Orleans
versus
Mme Mary Ellen Linigan, veuve en premières noces de James H. Reynolds, maintenant, femme de Christian E. Painter, et son mari, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,520—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet désigné par le No municipal No 180, borné par les rues St-Charles, Girod, Julia, Ste-Marie (ou Church), et désigné par le No 8, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, sous la date du 9 février 1836, et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, lequel terrain mesure vingt-sept pieds de façade rue St-Charles, sur cent-quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à la rue Ste-Marie (ou Church), sur laquelle il a une façade de vingt sept pieds, le tout mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 21 28—juillet 5 12 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriété de valeur et améliorée dans le Quatrième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Co. vs Henry Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,222.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Coliseum, Ste-Marie, Chestnut et Felicity Road, dans le carré No 175; les dits terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par Thompson, le 25 janvier 1840, et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 30 Oct. 1840, et mesurent comme suit : Le terrain No 5 a 31', 11", 5"', (trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124', 6", (cent vingt-quatre pieds six pouces) rue Coliseum; 124', 8", 5"' (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) de profondeur sur la limite du terrain 6, et a 31', 11", 6"', (trente-un pieds onze pouces et six lignes) de largeur.

Le terrain No 6 a 31', 11", 5"' (trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124', 8", 3"' (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) sur la limite du terrain No 5 et 125', 4", (cent vingt cinq pieds quatre pouces) de profondeur sur le côté opposé, 31', 11", 6"', (trente-et-un pieds onze pouces et six lignes) sur la limite intérieure.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juin—21 28—juil 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil, d'une vaste Propriété de valeur dans le Sixième District.

Charles H. Adams vs. Excelsior Refining Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,880.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 60 borné par les rues Front, Upper Line et Robert et le fleuve Mississippi, se composant des lots Nos 8, 7 et 6 et la moitié du lot No 5 touchant au lot No 6 et mesurant comme suit, à savoir : Les lots 8, 7 et 6 mesurant chacun trente pieds et neuf lignes de face à la rue Front sur toute la profondeur entre lignes parallèles de la rue Front au fleuve Mississippi et la dite moitié du lot No 5 mesure quinze pieds cinq lignes et demie de face à la rue Front, sur tout la profondeur entre lignes parallèles de la rue Front au fleuve Mississippi, le tout en pied américain, ensemble avec tous droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent et particulièrement la batture, droits d'accroissement et le futur accroissement sur le devant de la dite propriété sur le fleuve.

Etant la même propriété que les défendeurs ont acquis de Chas. H. Adams, par acte passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 11 sept. 1892, et dûment enregistré au bureau de transfert livre No 146, folio 296.

2° Une autre certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 60 borné par les rues Front, Upperline et Robert et le fleuve Mississippi, composée de la portion du fond des lots numéros neuf et dix et de l'espace occupé par la vieille Levée adjacent aux dits lots numéros neuf et dix et mesurant cent dix neuf pieds de face à la rue Upperline, commençant à un point cent pieds du coin des rues Front et Upperline, sur soixante pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Front, soixante pieds dix pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et cent dix neuf pieds neuf pouces et cinq lignes de large dans le fond.

Laquelle dite propriété a été acquise par les dits défendeurs en partie de Mme K. Winter, par acte de vente passé pardevant W. M. Gurley, notaire, le 12 septembre 1892 et enregistré au bureau de transfert, livre 143, folio 368 et en partie de Melchior Winter, par acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 24 janvier 1893 et dûment enregistré au bureau de transfert, livre 148, folio 53.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste, s'il y en a, en deux paiements égaux, avec des billets à ordre portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement final, garanti par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue pour la partie non payée du prix de son enchère et toutes les autres clauses usuelles de garanties et les assurances, etc.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21 28 28—juil 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant le No municipal 205 rue Marigny

Eureka Homestead Society vs William J. Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,964.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 513, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré et Urquhart, et mesurant, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Marigny sur cent dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est partie du lot primitif No neuf de l'îlet No 37, qui figure sur un plan de Joseph Pilié, daté le 12 avril 1835 et déposé au bureau de Théo Seghers, ex-notaire public en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—28—juil 5 12 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété au Premier District

G. A. Breaux versus Catherine Walker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,911—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dupré, Perdido, White et Poydras, désigné comme le terrain No 16, carré d'îlet No 615, et mesurant vingt-neuf pieds de façade rue Dupré, sur cent quarante quatre pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—août 3 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Hodding.

No 42,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 14 (maintenant 138) rue Carondelet—MERCREDI, 25 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 19 juin 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St-Charles, Julia et St-Joseph, désignés par le No 1 sur un plan par Jas. H. Dakin, daté le 29 décembre 1842, déposé comme plan No 43, dans le livre de plans de J. S. Marks, notaire public. Le dit lot mesure 52 pieds de face à la rue du Camp sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, aussi avec l'usage d'une allée sur le côté des dits lots de 11 pieds 7 pouces de large, traversant de la rue du Camp à la rue St-Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre, situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No 2 sur le même plan et mesure d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, daté le 1er mars 1884, annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire public le 13 juin 1891, 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue du Camp, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 172 pieds 1 pouce sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julia et une profondeur de 172 pieds 1 pouce 2 lignes sur l'autre ligne de côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un lot de terre avec tous les droits y appartenant, situé dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, étant partie du lot No 2, sur un plan par Joe Pilié, voyer, daté le 22 avril 1829, déposé dans les archives de Jos. Arnaud, notaire public, le 4 mai 1829. Le dit lot est situé immédiatement derrière le lot No 7, faisant face à la rue Julie, et mesure, d'après le dit plan mentionné ci-dessus dressé par Louis H. Pilié, 43 pieds 4 lignes de face à une allée traversant de la rue du Camp à la rue St-Charles, 43 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond, sur 52 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée, et se trouve immédiatement en arrière de la propriété décrite en premier lieu. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse en briques à deux étages.

Conditions.—Comptant, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 juin—28 30—juil 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Jacob Von Hoven.

No 38,118—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur,—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 29 novembre 1893 et signé le 7 décembre 1893, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La bonne encoignure pour affaires, étant un cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No — rue Liberté, coin sud-ouest de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, ayant magasin sur le devant, chambres sur le côté et dans le fond; le terrain est décrit comme un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Liberté et Howard et la ligne de division du faubourg Nun, sur un certain plan dressé par F. N. Towne, en date du 14 février 1853 et déposé en l'étude de Michel Garnon, notaire, le dit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Terpsichore, et mesure 32 pieds de face sur la première rue mentionnée sur une profondeur de 125 pieds et face sur la dernière rue mentionnée; le dit lot est désigné comme lot No 7 de l'îlet No 19, bien situé pour affaires ou résidence, près des marchés et écoles, sur une grande avenue, avec une double ligne de chars électriques.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, désignée par le No 67, conformément à un plan dressé par G. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, le 13 juin 1894, et borné par les avenues Peters et Front, la rue Octavie et le fleuve Mississippi, et mesurant 278 pieds 11 pouces de face à la rue Front, à peu près 670 pieds sur l'avenue Peters, à peu près 640 pieds de face à la rue Octavie et s'étendant de la rue Front à la ligne des eaux basses du fleuve Mississippi, ensemble avec toute la batture, etc.

3° Le tout et particulièrement ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations, etc., subdivisé en 18 lots numérotés de 1 à 8 et 25 à 34 inclusivement, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, qui est désigné comme îlet No 71 d'après le susdit plan de Grandjean. La dite portion de terre comprenant la moitié du dit îlet près de l'avenue Peters et mesurant 250 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 262 pieds 7 pouces de face à la rue Front, 289 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur et de face à l'avenue Peters, s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front et une profondeur de 286 pieds 10 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Léontine. La dite terre sera vendue en lots comme subdivisée sur le dit plan.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et de droits d'alluvion ou d'accroissement de la batture, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Front et Léontine et le fleuve Mississippi qui est désigné comme îlet No 66 sur le susdit plan de Grandjean et composé de la moitié du dit îlet près de l'avenue Peters; la dite portion de terre mesure 264 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Front et s'étendant alors en profondeur au fleuve Mississipi, sur lequel elle a une même façade de 264 pieds 9 pouces et 6 lignes et ayant une profondeur et face à l'avenue Peters à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi à peu près 680 pieds et à peu près 710 pieds à la ligne des eaux basses du fleuve sur l'autre côté.

5° Un certain îlet ou morceau de terre, désigné comme le No 75 sur le plan ci-dessus, par Grandjean, borné par les rues Tchoupitoulas, Dufossat, Soniat et Front, mesurant 250 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 200 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Dufossat. 190 pieds 5 pouces 2 lignes à la rue Front et 251 pieds 4 pouces 1 ligne à la rue Soniat. Le dit îlet de terre contenant 16 lots numérotés de 1 à 16 inclusivement, lesquels seront vendus en lots ainsi qu'ils sont subdivisés sur le plan susmentionné.

6° Un certain îlet ou portion de terre désigné par le No 62 sur le plan susdit par Grandjean, borné par les rues Front, Soniat, Dufossat et le fleuve Mississipi, mesurant 251 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Front, et s'étendant en profondeur et face à la rue Dufossat jusqu'à la ligne des eaux basses à environ 850 pieds et sur la rue Soniat à environ 855 pieds jusqu'à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, ensemble avec la batture et les droits d'accrétion, les améliorations, servitudes, etc.

Les lots de terre ci-dessus sont rangés parmi les meilleurs que l'on puisse trouver pour l'établissement de manufactures ou d'usines de grandes dimensions exigeant les facilités que procure le voisinage de l'eau et des chemins de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et le gage du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour le recouvrement du montant des billets. Les bâtiments devront être toujours assurés et les polices transférées aux porteurs ou détenteurs des billets; l'acquéreur assumera aussi le paiement des taxes dues en 1894 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat devront aussi être payés comptant au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. N. Wolfson, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

PAR STEPHEN J. DEBBES.

VENTE CONTINUEE.

Livres, Peintures, Gravures.

Pour le compte de la succession de feu Joseph ou Julius Bratte.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No —.

IL sera vendu, LUNDI, 16 juillet 1894, à 11 heures A. M., au local No 194 N. Claiborne, près Dumaine, pour le compte de la succession ci-dessus—

Une collection des plus désirables de livres en français, anglais, latin et italien.

Dans la bibliothèque se trouvent des ouvrages de mérite, au nombre desquels il y en a de très rares et dont ne peuvent se trouver de pareils en cette ville.

—AUSSI—

Peintures à l'huile et gravures, vendues en lots au gré des acquéreurs.
STEPHEN J. DEBBES,
Encanteur.
14 juil—2t

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, 15 Août 1894, à midi.
ALGIERS REALTY! ALGIERS REALTY!
Succession d'Abraham Wilcox.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 42,981.

MERCREDI, 15 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, nous vendrons à l'enchère publique, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre daté et signé le 10 juillet 1894, la propriété suivante :

1° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse d'Orléans, à Alger, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Elmira, Homer et Olivier, et désigné comme lot No 21 de l'îlet No 13, sur un certain plan désigné par le No 103, déposé dans le bureau de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesure 32 pieds 2 pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou appartenant situé dans le même îlet, comme et touchant le lot de terre ci-dessus décrit, et désigné par le No 22 sur un plan ci-dessus mentionné, d'après lequel plan le dit lot No 22 forme l'encoignure des rues Olivier et Jackson, et mesure 29 pieds 1 pouce de face à la rue Elmira, 33 pieds 1 pouce et 5 lignes de largeur dans le fond, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et 2 ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1894 devront être assumées par l'acquéreur, et il devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour les actes de vente pardevant B. Renon, Esq., notaire public. Les plans sont à la Bourse.
E. CURTIS & CO.,
Encanteurs de Propriétés Foncières.
301 Rue Canal.
12 juil—12 13 14 15 25—août 1 8 12 13 14 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE VENTE EN PARTAGE

—DE—

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

CENTRALEMENT SITUÉES.

Résidences, Demeures et Plantations,

Constituant les placements de capitaux les plus stables qui soient. La dernière occasion de la saison pour des achats de premier ordre.

L'Excellent Coin,
Nos 196 et 198 Commune et Baronne.

L'emplacement d'un Commerce Lucratif,
No 19 rue Royale.

Les Grands Magasins,
Nos 24 et 26 rue de Chartres.

Le Magasin Central.
No 16 Passage de la Bourse.

Site Supérieur en face de la Poste,
No 15 rue Decatur.

Le Magnifique Magasin,
No 53 rue Decatur, coin Bienville.

Le Magasin Proéminent,
No 59 rue de Chartres, coin Bienville.

L'Entrepôt en Briques,
Nos 157 et 159 rue Bienville.

La Massive Maison de Résidence en Briques,
Nos 170 et 172 rue St-Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet.

L'Agréable Maison de Résidence,
No 12 Place de l'Université.

La Grande Maison de Résidence et les Terrains Magnifiquement Embellis.
No 159 Avenue Esplanade.

La Jolie Résidence,
No 151 Avenue Esplanade.

La Splendide Maison de Résidence
No 50 Avenue Esplanade.

La Maison de Résidence Centrale,
No 170 rue de la Douane.

La Belle Maison de Résidence,
No 161 rue Bienville.

La Maison de Résidence Confortable,
No 79 rue Conti.

L'Antique Maison de Résidence,
No 281 rue de Chartres.

La Maison de Résidence en briques, bien Construite, à trois Etages avec Attic,
No 286 N. Remparts.

Le Cottage en Bois,
Nos 99 et 101 rue Constantinople.

—ET—

Une Plantation sur le Bayou Têche
Paroisse Ibérie.

Offrant à toutes les Classes d'Acheteurs une Occasion de Placer leur Argent Sûrement et Lucrativement.

Succession d'Antoine Lanata.

No 42,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,

W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR.

BUREAU NO 14, NOUVEAU NUMERO 138, RUE CARONDELET.

MERCREDI, 8 AOUT 1894

A midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1894, et signé le 20 juin 1894 et d'un ordre daté le 28 juin 1894 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant Jas. Fahey, notaire public le 26 juin 1894 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite; savoir :

COMMERCE.

1° Le coin d'affaires florissant, comprenant les deux magasins en briques, à trois étages, Nos 196 et 198 rue Commune, coin sud-est de la rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Commune, Gravier, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure d'après un plan en certificat d'arpentage de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, le 2 déc. 1894, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 2 mai 1885, 45 pieds de façade rue Commune; 110 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur, et de façade rue Baronne; 106 pieds 2 pouces de profondeur de l'autre côté de la ligne; et 23 pieds 6 lignes de largeur sur la limite inférieure. Sa situation centrale et sa proximité aux grandes structures actuellement en voie de construction dans le voisinage, lui donnent une stabilité sans conteste. Une excellente occasion pour le capitaliste s'offre. Sujet à des baux y attachés expirant le 30 sept. 1894 et 1895 au taux de $2,250 par an. Le tout étant loué rapportant $4,000 par an.

2° L'emplacement d'un commerce bien connu, longuement établi et prospère de A. S. Geispi, dans les magasins en briques à 2 étages No 19 rue Royale dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan faisant partie des archives de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme le terrain No 3, et mesure, au pied américain 23 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur une profondeur de ... pieds ... pouces ... lignes parallèles. Dans la meilleure situation au-dessus de la rue du Canal, ce qui en fait un productif placement d'une valeur sans égale. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,800 par an.

3° Le massif magasin en briques à quatre étages No 24 rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain mesure environ 21 pieds 1 pouce de façade rue de Chartres sur environ 65 pieds de profondeur, selon un plan de C. A. Hedin, le 22 avril 1855.

4° Le massif magasin en briques à quatre étages, No 26 rue de Chartres, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 15 jan. 1880. Le dit terrain mesure, au pied américain 22 pieds 2 pouces de façade rue de Chartres sur 65 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné du côté de la rue de la Douane, par une propriété appartenant anciennement à Louis Pilié, et de l'autre côté, vers la rue du Canal, par la propriété anciennement appartenant à John Hagan. Une excellente situation, près des magasins de quincaillerie de L. Godchaux. Ils sont maintenant occupés par MM. Steil & Lister, dans le commerce de Notions, successeurs de W. R. Coit, qui s'est retiré après y avoir fait fortune. Ces deux magasins sont vendus sujets à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,920 par an.

5° Le magasin en briques à trois étages, avec attic, No 16 Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par le Passage de la Bourse et les rues Chartres, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan faisant partie des archives de H. B. Cenas, ancien notaire, comme le terrain No 7 et mesure, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de façade sur le Passage de la Bourse, et une profondeur irrégulière de 31 pieds 3 pouces sur la ligne la plus près de la rue du Canal, et 32 pieds 9 pouces de l'autre côté, sur 30 pieds 5 pouces de largeur à la ligne inférieure, le tout plus ou moins. Sa proximité de la rue du Canal en fait un placement d'argent sûr et rémunérateur. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

6° L'attrayant magasin en briques à deux étages No 15 rue Decatur et 18 Dorsière, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de E. Pilié, architecte, en date du 29 avril 1862, et mesurant 29 pieds 11 pouces 3 lignes de façade sur chacune des rues Decatur et Dorsière, sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, s'étendant d'une rue à une autre.

Immédiatement en face de la Poste, dans le meilleur îlet d'affaires de cette section, ce qui en fait un placement de fonds de valeur. Sujet à un bail y attaché expirant le 1er mars 1897 au taux de $1,080 par an.

7° Le magasin rémunératif en briques à trois étages, No 53 rue Decatur, coin sud-ouest de la rue Bienville, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur (Vieille Levée), Chartres, Douane et Bienville.

Le terrain est désigné par le No 5 sur un certain plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 9 août 1849, annexé à un acte passé pardevant W. W. Christy, ancien notaire, le 14 août 1849. Le dit terrain forme le coin Decatur, anciennement Vieille Levée, et Bienville, et mesure 23 pieds 1 pouce 6 lignes de façade rue Decatur, sur 74 pieds 5 pouces et 1/2 ligne de profondeur et de façade rue Bienville. Près de la rivière, de chemins de fer, et dans une bonne situation. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1895 au taux de $540 par an.

8° Le magasin et résidence en briques bien situé, à trois étages, No 59 rue de Chartres, coin nord-ouest de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Bienville et Conti.

Le lot de terre mesure, en mesure française, 23 pieds de face à la rue de Chartres sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Bienville.

La propriété a le magasin et autres chambres au rez de chaussée, grande véranda au second étage, et salons et chambres à coucher au second et au troisième étages. Comme occupé pour le commerce de grocerie populaire de MM. Mastri & Districh. Il est bien situé pour autres affaires ou résidence, et le succès de ceux qui l'occupent indique que c'est un bon placement. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1895 au taux de $840 par an.

9° L'entrepôt en briques à un étage, avec côtés en bois du magasin de musique de Junius Hart, Nos 157 et 159 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Remparts. Le terrain est composé de deux lots, mesurant ensemble 62 pieds de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Près de la rue du Canal. A proximité du centre des affaires, accessible par des rues pavées, le rend agréable pour entrepôt ou autre but commercial. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $300 par an.

MAISONS ET RESIDENCES.

10° La résidence en briques à deux étages, Nos 170 et 172 rue St-Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet, ayant balcon en fer, corridor, dix chambres, allée, etc., dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Tremé, St-Pierre et St-Claude.

Le terrain est une certaine portion mesurant 49 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 44 pieds 6 pouces de face à la rue St-Pierre, ... 3 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St-Claude et 26 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Tremé, le tout d'après un plan par L. H. Pilié, voyer, le 22 avril 1880, dont une copie est annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 7 mai 1890, commandant le grand commerce à la tête du Vieux Bassin et adjacent à la grande fabrique de cigares de MM. Wallis. Un placement certain d'être rémunératif.

11° La résidence en briques désirable, centrale, à trois étages et attic No 12 Place de l'Université, anciennement Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la Place de l'Université, les rues Remparts, Canal et Commune, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage; corridors, deux chambres à coucher, chambre à bain, etc., aux étages supérieurs, cour dallée, citerne, hydrant, etc.

Le lot de terre est désigné par le lot No 1, sur un plan par H. Bouchemin, architecte et ingénieur civil, daté le 13 juillet 1846, déposé au bureau de L. T. Caire, ex-notaire, d'après lequel le dit lot mesure 29 pieds 1 pouce de face à la Place de l'Université sur 135 pieds 10 pouces et 1 1/2 lignes de profondeur sur une ligne, et 117 pieds sur l'autre ligne, ... le lot No 3, avec une largeur au fond de 26 pieds 1 pouce 9 lignes, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds, en commun avec celui-ci et les autres lots qui le touchent, et s'ouvrant sur la rue des Remparts.

Près de la rue du Canal, des amusements et du centre des affaires, ce qui la fait rechercher par les locataires, ou elle est considérée comme une bonne résidence privée ou professionnelle. Cela paie un placement rémunératif. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

LA BELLE MAISON DE FEU A. LANATA.

12° La belle résidence, cottage élevé en bois, sur fondation en briques, No 159 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage avec mansarde, sur fondation élevée en briques, retiré du trottoir, entouré d'un gril en fer, accessible par une grande galerie qui conduit à une grande véranda, dans un large corridor au centre, ayant d'un côté des salons doubles avec arches, bibliothèque, salle à manger, chambre à coucher, galerie et cour dans le fond.

Dans l'attic il y a espace pour plusieurs chambres. La fondation est de 12 pieds de hauteur, et est divisée en une cuisine, cave, quatre chambres à coucher, lavoir, etc. Au fond du terrain est une écurie en bois à deux étages, ayant des remises pour cabriolet, sellerie, écurie, grange et chambre pour coucher. Le tout est décoré d'une façon exquise et bien fini partout.

Les terrains sont spacieux et embellis, pleins de promenades, des arbres ombreux, arbustes et pelouse.

Le terrain est décrit comme une certaine portion, désignée par la lettre A sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, le 29 septembre 1885. La dite portion de terre commence à une distance de 64 pieds 10 pouces du coin de la rue St-Claude, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 96 pieds 3 lignes de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur sur la ligne vers la rue des Remparts de 180 pieds 2 lignes et sur l'autre côté, vers la rue St-Claude, et elle a une première profondeur de 140 pieds, puis elle court vers la rue Remparts 84 pieds, puis une seconde profondeur de 41 pieds 2 pouces 5 lignes, puis une seconde largeur de 12 pieds 2 pouces.

C'est une des plus parfaites résidences sur le grand boulevard Esplanade, ayant tout ce qu'il y a d'essentiel pour en faire une résidence privée complète. A une petite distance du marché du centre des affaires et quelques minutes de plusieurs des nouvelles lignes de chars électriques. Pour l'apprécier complètement, il faut l'inspecter, et pour cela des cartes seront fournies par les encanteurs. On pourra la visiter en présentant les cartes de midi à 4 heures P. M.

13° La magnifique résidence en bois à deux étages, No 151 avenue de l'Esplanade, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude. Ayant corridor, salons, salle à manger, chambre d'attente et une chambre à coucher et cuisine au premier étage; corridor, sept chambres à coucher et chambre à bain au second étage. Au fond se trouve une bâtisse en briques, à deux étages, ayant dix chambres.

De chaque côté il y a amplement de terrain pour jardin et une jolie clôture. Le terrain est décrit comme une certaine portion désignée par la lettre B, sur l'esquisse mentionnée ci-dessus, par L. H. Pilié du 29 septembre 1885, et la dite portion de terre commence à une distance de 126 pieds 10 pouces 5 lignes de l'encoignure de la rue St-Remparts, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse 75 pieds 11 pouces de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur sur le côté vers la rue des Remparts de 150 pieds 2 pouces, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de 150 pieds ..., et à ce point s'élargit de 12 pieds 2 pouces, et a une seconde profondeur de 12 pieds 4 pouces, et une largeur dans le fond de 92 pieds 2 pouces 1 ligne. Une jolie résidence sur une belle avenue. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $780 par an.

14° L'élégante et confortable Résidence en Briques à Trois Etages avec Attic, No 50 Avenue de l'Esplanade, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Quartier, Chartres et Royale. Elle a galerie en fer, corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage; corridors, quatre chambres et chambre à bain aux étages supérieurs; cour dallée, citerne, hangar, etc.

Le terrain est composé de deux lots, dont un mesure 21 pieds 4 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 110 pieds, et l'autre lot mesure 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 112 pieds plus ou moins et adjacent au lot décrit en premier lieu, faisant une façade totale sur l'avenue de l'Esplanade de 48 pieds 11 pouces 7 lignes. Sur un site convenable, ayant l'agrément de plusieurs lignes de chars et bien situé pour résidence tranquille ou respectable. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

15° La résidence centrale en briques à deux étages et attic, No 170 rue de la Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Bourgogne et Dauphine, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors et 6 chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure environ 26 pieds 3 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 92 pieds entre lignes parallèles, et s'étendant en arrière jusqu'à une allée au fond de 3 pieds de large, s'ouvrant sur la rue Bourgogne, en commun avec celle-ci et la propriété adjacente. A un îlet de la rue du Canal, du Grand Opera House et du Y. M. G. Club, et sera un placement rémunératif. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

16° La belle résidence en briques à deux étages, avec mansarde, No 161 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Remparts, Bourgogne, ayant corridor, salons, salle à manger, cuisine et dix chambres au premier étage; corridors et dix chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs; allée et cours dallées, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 3 sur un plan annexé à un acte pardevant Ad. de Armas, ex-notaire le 26 avril 1820, lequel acte, après une esquisse par J. A. d'Hémécourt, le 1er avril 1859, mesure, en mesure américaine, 32 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville, 127 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Remparts et 128 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Bourgogne, et 32 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond. Près du centre des affaires et en face du Y. M. G. Club. Un placement sûr et rémunératif, en demande par les locataires qui paient. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $960 par an.

17° La Résidence Confortable en Briques à trois étages, No 79 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, St-Louis, Royale et Bourbon, ayant corridor, salons, corridors, balcon en fer et onze chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre est désigné par le No 4, sur un plan par R. Howard, architecte, le 20 septembre 1845; déposé comme plan No 102, dans le livre de plans de T. Guyol, ex-notaire, le dit lot ayant, en mesure américaine, 26 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 73 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, étant borné sur un côté par le lot No 5, et sur l'autre côté par le lot No 3, et au fond par une allée ou passage, 3 pieds 5 pouces 4 lignes de largeur, s'ouvrant sur la rue Bourbon, en commun avec le dit lot et la propriété adjacente, ainsi que cela est montré sur le plan mentionné ci-dessus. Convenable pour résidence ou comme placement et à proximité de la rue du Canal. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $540 par an, payable au taux de $50 par mois en hiver et $40 par mois en été.

18° Le cottage-résidence antique et de belle apparence architecturale en briques et élevé de terre, No 281 rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, avant grille en fer, large galerie, corridor, quatorze chambres et chambre à bain.

Le lot de terre mesure, en mesure Américaine, 73 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres, sur 160 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, sur 74 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur à la ligne du fond, d'après un plan de C. A. de Armas, voyer, le 14 octobre 1865. Dans un voisinage tranquille et respectable, ce qui en fait un joli site pour résidence. En face de l'église Ste-Marie et du Palais de l'Archevêque. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $480 par an.

19° La résidence bien construite en briques à trois étages avec attic, No 286 N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Hôpital et Quartier, ayant corridor, salons, salle à manger, cuisine et quatre chambres au premier étage, corridors et dix chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure en mesure anglaise 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur 67 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Bien situé pour demeure ou comme placement et rapportera sûrement un bon revenu.

20° Le cottage en bois à un étage Nos 99 et 101 rue Constantinople dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Aubrelite, Magazine et Camp, retiré du trottoir et ayant galerie et six chambres. Le terrain est composé de deux lots désignés par les lots Nos 5 et 6 sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, 19 décembre 1872, annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 20 décembre 1872 d'après laquelle esquisse les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Aussi, une certaine portion de terre, dans le même district et îlet que les lots décrits ci-dessus adjacents au lot No 5, étant en arrière de ceux-là, désignée sur la susdite esquisse par la lettre A et formant le fond du lot No 24, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 30 pieds carrés. Dans un bon voisinage, à proximité des chars, des églises, marchés et écoles. C'est une bonne demeure.

HABITATION.

21° Certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situé sur le côté est du bayou Têche, dans la paroisse Ibérie, dans cet Etat, mesurant environ 5 3/4 arpents de face au dit bayou, sur 80 arpents de profondeur, faisant ainsi une surface superficielle de 460 arpents, et étant borné au nord, ou au-dessus, par les terres de P. B. Sandager, plus bas en partie par les terres de Tolliver & Lee ou ses représentants et en partie par celles de la succession de Mme C. S. Lewis; en face par le dit bayou Têche, et au fond par un petit cours d'eau, connu comme Petit bayou, sauf et exceptant une petite église construite sur le coin sud-ouest du dit morceau, faisant face au Bayou Têche, et connue et occupée par l'église Baptiste Nazareth, la dite bâtisse étant la propriété de la congrégation de la dite église. Dans une section des plus fertiles de l'Etat, accessible par chemin de fer et par eau, et sur une de nos plus pittoresques rivières.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, et sub-divisés de façon à satisfaire les parties intéressées, portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à paiement final, les notes de vente devant renfermer les clauses usuelles de sécurité, telles que non aliénando, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations doivent être tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 juil—7 14 21 28—4 8 août

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three moths, 75 cents.

ABONNEZ-VOUS A
LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.

Abonnement $3.40 par an; 6 mois $2.20
Abonnement d'essai de 3 mois $1.

La Revue hebdomadaire publie la primeur, après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre revue ou journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin, B. Rod, A. Theuriet, Emile Zola, etc.

La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 9,220 pages à ses 52 numéros, prix de 40 cts. par année. S'adresser à la librairie L. Dermigny, 126 W. 25th St. New York; à ses bureaux, à Montréal, 1608 rue Notre-Dame et à ses Agents. Spécimen gratuit, avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 2 cents en timbres-poste.

En vente à la Nouvelle-Orléans, chez George F. Wharton, 5 Carondelet str.

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre

le rumeur de leur art.

LIQUIDATION,

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de réméré, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration des termes convenus avec chacune d'elles respectivement.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

VENTE JUDICIAIRE.

Piano, meubles, etc., etc., au No 49 de la rue Villeré, (5me district, Alger) Succession de Veuve Annie A. Bogué.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, 129 (nouveau No 630) rue de la Commune, MERCREDI, 25 juillet 1894, à 10 heures A. M., en vertu d'un ordre sous la date du 10 juillet 1894, lancé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Annie A. Bogué, No 43,027 du dossier de la susdite cour et pour le compte de ladite succession, il sera vendu à l'encan :

Les effets mobiliers contenus sur les lieux 49 rue Villeré, 5me district, Alger, comprenant : un piano, des ameublements de salon et de chambre à coucher, sideboard, meubles de salle à manger et de cuisine, tapis, etc., etc.
Conditions—Comptant.
15 juil—15 18 22 23 24 25

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'Encoignure de Choix.

Deux jolis lots de terre coin des rues St-Louis et Roman.

Le staunch sternwheel steamboat "New Jennie."

Succession de Charles Tschirn.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MARDI, 7 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 juin 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Charles Tschirn, Dossier No 42,711, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Conti et Derbigny, désignés comme lots Nos 13 et 14 sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1844. Les dits lots se touchant et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le voisinage est très bien bâti, bien amélioré et ces lots sont désirables soit pour affaires ou résidence.

2° Le bateau à vapeur New Jennie, de la Nouvelle-Orléans, comme il se trouve maintenant dans le canal Carondelet, (Vieux Bassin) coin des rues Dorgenois, ensemble avec ses bateaux, ancres, câbles appareils, meubles, machines, etc., et décrit comme suit : longueur 104 pieds, cale 28 2/10 pieds, profondeur 4 pieds, il mesure 41 28/100 tonnes, sa capacité sous pont étant 77 tonnes et 19/100 livres, son numéro officiel est 130 327.
Conditions—comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.
7 juil—7 10 17 24 31—août 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse St-Bernard.

Succession de Lorenzo Medina.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans Lac, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 juin 1894, la re succession de Lorenzo Medina, Dossier No 42 120 il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse de St Bernard, en cet Etat, étant à une distance d'environ 3 milles de la rivière Mississipi et mesurant un arpent de façade sur le côté gauche du Bayou Terre aux Bœufs et ayant une profondeur de 40 arpents, bornée au-dessus par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à F. Serpas, et au-dessous par la propriété actuellement ou anciennement aux héritiers de Lorenzo Medina. Mais de la propriété ci-dessus décrite, il faut excepter 73 pieds de façade sur la rive gauche du Bayou Terre aux Bœufs, sur une profondeur de 1 1/2 arpent appartenant à Charles Léon, lesquels 73 pieds de façade doivent se compter commençant à la limite inférieure de la portion de terre ici décrite, et venant vers la rivière Mississipi.
Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. D. Alexander notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent à la vente et assumera les taxes de 1894.
24 juin—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage rue Moralès.

Succession de Marius Baron.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 42,540, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune — MARDI, le 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 juin 1894, et un autre ordre en date du 28 juin 1894, dans l'affaire de la succession de Marius Baron, je vendrai à l'encan, savoir :

Une certaine moitié de lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Morales, Mandeville, Espagne et Bons-Enfants, désigné comme le lot A, en date du 15 janvier 1853, et mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Moralès sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistant en un joli cottage résidence, retiré de la banquette, connu par le No 546 rue Moralès, bien subdivisé, hangar, cave, etc., en face de l'Eglise Annonciation, près de toutes les commodités, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, à un et deux ans de crédit, avec billets garantie par hypothèque etc. sur la propriété et portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement; ensemble avec toutes les autres clauses usuelles. L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant à la vente.
29 juin—29 30—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN LOT DE TERRE RUE MORALES.

Succession de Laura Briengier, veuve d'August N. Baron.

No —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 159 rue Commune.—MARDI 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 19 juin 1894, et d'un ordre supplémentaire en date du 28 juin 1874, dans la succession de Laura Briengier, veuve d'Auguste N. Baron, Dossier No 42,541, il sera vendu à l'encan, à savoir :

La moitié la plus rapprochée de la rue Espagne, d'un lot de terre situé dans le Troisième district de cette ville désigné par le No 8, dans l'îlet borné par les rues Moralès, Bons-Enfants, Mandeville et Espagne, sur un plan par C. Giroux, le 15 janvier 1853, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire.

La dite moitié est désignée par la lettre B, et mesure 26 pieds 7 pouces 2 lignes et 9 points de face à la rue Moralès, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 2 lignes et 5 points entre lignes parallèles, la dite propriété attenante au joli cottage connu par le No 546 rue Moralès, près de toutes ces commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement; ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1894; l'acte de vente pardevant Théo. Bu soon, notaire, aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
30 juin—30—juil 1 8 15 22 31

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages dans le Premier District.

No 142 rue Race, entre Magazine et Constance.

A l'Encan.

Succession d'Andrew Brown.

No 29,723.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur — Bureau No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 8 août 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 26 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Constance, Robin et Magazine, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan fait par Schreiber, le 28 avril 1837, les dits lots mesurant chacun 25 pieds 8 pouces et 4/74 une ligne de face à la rue Race sur une profondeur de 130 pieds [au pied américain]. Etant la même propriété acquise par feu Andrew Brown de Mme J. Callender et Mlle E. M. Callender, par acte passé pardevant D. J. Ricard, ancien notaire en cette ville, le 29 juin 1887. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue par le No 142 rue Race, ayant galerie de face et corridor, et au premier étage, 6 chambres dans la bâtisse principale et une bâtisse à deux étages dans le fond ayant 5 chambres.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, payable au jour de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acte de vente devra contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection des dits billets, le pacte de non aliénando.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.
1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Propriétés productives et de valeur du Second District.

Le cottage double d'un rapport constant.

Nos 200 et 202 rue Dumaine

LE JOLI ET COMMODE

cottage Résidence double en bois à un étage et attic.

No 204 et 204 1/2 rue Dumaine entre Marais et Tremé.

Et la résidence à deux étages en briques et en bois,

No 161 rue St-Philippe près St-Claude

Dans l'affaire de John Berg et al vs le Mineur Louis Tatout.

No 40,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 17 juillet 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 6 juin 1894 et signé le 12 juin 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Le cottage double en bois bien situé, Nos 200 et 202 rue Dumaine, ayant 5 chambres de chaque côté, corridor, cours, citernes, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir

Une certaine portion de terre, située dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Tremé, Marais et Ste Anne; la dite portion de terre doit être prise à une distance de 38 pieds du coin des rues Tremé et Dumaine, et mesure, en mesure américaine, 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur un 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes et en particulier les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. La dite portion de terre fait partie d'une plus grande portion de terre formant l'encoignure des rues Dumaine et Tremé, et désignée par le No 1 sur un plan particulier fait le 18 février 1858, par J. A. D'Hémécourt, et annexé pour référence à un inventaire de la succession de veuve François Virgile Berin fait le 16 —— 1858, par P. E. Laresche, ancien notaire public en cette ville.

2° La magnifique et confortable résidence cottage double en bois à un étage et attic, avec deux étages à l'arrière, Nos 204 et 204 1/2 rue Dumaine, entre Marais et Tremé, contenant halls, salons doubles, grande salle à manger et cuisine au-dessous et 3 chambres à coucher au-dessus (14 chambres en tout), hangards, citernes, corridors et cours à l'arrière à chacune des maisons. Le terrain est décrit comme ci-dessous, à savoir.

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Dumaine, Marais et Ste Anne, désignée par le No 2 sur un plan particulier fait le 18 février 1858, par J. A. D'Hémécourt, député voyer des Deuxième et Troisième Districts, laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine, conformément au dit plan, annexé à l'inventaire de la succession de Veuve Berin, dressé le 16 février 1858, par P. E. Laresche, ancien notaire public en cette ville, à savoir : 49 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, entre Tremé et Marais, devant être pris à une distance de 78 pieds de l'encoignure ouest des rues Dumaine et Tremé, par 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou autrement y appartenant. Cette belle propriété est jolie à l'extérieur commode et bien située et commande une location permanente. Loyer actuel, $480 par an.

3° L'éligible résidence en briques et en bois à deux étages, No 161 rue St Philippe, près de la rue St-Claude, ayant galerie en front, 9 chambres, corridor et court dans le fond, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, St-Philippe, Tremé et Ursulines, désigné comme le No 1, sur un plan fréé par C. A. DeArmas, le 5 septembre 1850 et déposé au bureau de T. Guyol, notaire en cette ville, comme plan No 42, le dit lot mesurant, mesure anglaise, 21 pieds 3 pouces, plus ou moins, de face à la rue St-Philippe sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et plus, s'il y en a, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou y appartenant aucunement de sorte.

Dans un district populeux, à proximité des chars, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 ou 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses se trouvant sur la dite propriété, pour leur pleine valeur, jusqu'à plein et parfait paiement des dits billets et les polices d'assurances transférées au détenteur ou aux détenteurs des dits billets, et finalement payera les honoraires d'avocat qui sont fixés à 5 pour cent en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou une partie quelconque. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent sur le prix d'achat comptant au moment de la vente pour assurer la ratification de la dite vente.
Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
18 juin—16 17 24—juil 1 8 15 à date

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE

—DE—

LIQUIDATEUR

DE LA

Fameuse Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited.

Une Grande Occasion

POUR LES

CAPITALISTES ET AUTRES.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 1er août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 18 juin 1894 et signé le 26 juin 1894, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited, maintenant en liquidation, No 42,374 du Docket de la dite Cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau ou parcelle de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les droits, titres, privilèges bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Abita Springs, paroisse St Tammany, mesurant conformément à un plan de W. H. B. Hangen, voyer de paroisse, daté le 30 mars 1891, à savoir : commençant au poteau B, à une jonction du creek, 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana et s'étendant parallèles au même jusqu'au poteau A, 528 pieds, puis au poteau C, 35 pieds, puis au poteau E, parallèles à la première ligne, puis 55 pieds au point du commencement.

2° Une autre certaine portion de terre, avec les droits, titres, privilèges, bâtisses et améliorations qui s'y rattachent, situé à Abita Springs, paroisse St-Tammany, mesurant, conformément à un plan de W. H. B. Hangen, arpenteur de paroisse, etc., savoir :

Commençant à Post C, s'étendant le long du droit de passage de l'East Louisiana Railroad, au Post F, 528 pieds; de là, suivant les détours du creek au Post E, environ 600 pieds; de là, suivant la ligne de Level Street au Post D, 917 pieds; de là, au point de départ C, 94 pieds.

Les améliorations consistant en bâtisses en bois contenant les machines de modèles les plus récents et les plus perfectionnés pour la fabrication de la glace et de la mise en bouteilles de l'eau des Abita Carbonized Spring.
Conditions—Comptant sans estimation.
Les taxes pour l'année courante (s'il y en a) devront être assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er juil—1 4 11 18 22 25 29 30 31—août 1

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION ! SPÉCULATEURS !

Quatorze splendides terrains DANS LE DEUXIÈME DISTRICT,

Carré d'îlet borné par les rues Canal, Murat, Alexander et l'avenue Cleveland.

Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. Fitzpatrick, encanteur bureau 54 rue Carondelet—MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 23 mai 1894 et signé le 1er juin 1894, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatorze certains terrains dans le carré d'îlet No 902 borné par les rues Canal, Cleveland, Murat et Alexander, mesurant 91 pieds 1 pouce et 5 lignes rue Murat; 286 pieds rue Alexander et 214 pieds, 4 pouces et 7 lignes avenue Cleveland. Pour les subdivisions et les mesures des terrains, voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est située dans une localité s'améliorant rapidement, à une courte distance seulement de la rue du Canal, et plusieurs jolies résidences sont en voie de construction.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit; la partie non payée du prix d'adjudication devra être garantie par lien du vendeur et des hypothèques sur la dite propriété, lesquels portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles; l'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera toutes les taxes de l'année 1894.
L'acte de vente pardevant A. G. Lepine, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juin—17 20 27—juil 3 11 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 42,452,

Succession d'Edward Kane.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 25 Allée Commerciale (rue de chassée) en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Hon. Geo. H. Théard, juge, daté le 4 juin 1894, et à moi adressé, je procéderai à la vente, MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, de la propriété ci-après décrite

Une certaine pièce ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Thomas, anciennement Fulton, Sixième Septième et Chippewa, désignée comme lot No 15 de l'îlet No 21 sur un plan par L. Bourgerol daté 6 mars 1835, déposé dans le bureau de H. T. Caire, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesurant trente-trois (33) pieds quatre (4) pouces de face à la rue St-Thomas sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1894, et déposeront 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 juin—13 20 27—juil 4 11 14 15 18

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 676

Rue Magazine,

Entre Première et Philip.

MARDI, 7 AOUT.

Succession

—DE—

VICTOR PETIT.

No 36,061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune, nouveau numéro 722 MARDI, 7 août 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1894, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 123 bornée par les rues Magazine, Constance, Philip et Première Laquelle portion de terre mesure 37 pieds 11 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces et est composée de la moitié la plus près de la rue Première de trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet No 20 mesurant chacun 25 pieds 3 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 158 pieds 3 pouces sur un plan de F J. Rothas, daté 18 février 1837, annexé à un acte de W. T. Lewis, ancien notaire, daté le 24 février 1838.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 676 rue Magazine. Etant la même propriété acquise par Victor Petit de M. L. Navra et épouse par acte de J. N. Wilson, notaire, daté le 9 octobre 1890. Les améliorations consistent d'une très jolie résidence, retirée de la rue avec une jolie barrière ornementée en fer et ayant au rez de chaussée galerie, corridor, grande salon à arche et grande salle à manger et les étages supérieurs corridor s'étendant quatre chambres à coucher, galerie de face. Une bâtisse à deux étage attenant à la maison principale, ayant huit ou dix chambres, écurie, étable, cave, etc., etc.

Conditions—La moitié ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur avec billets garantis par hypothèque, lien et privilège de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement. L'acquéreur assumera les améliorations pour le montant de la partie à crédit et le transfert de la police au porteur des dits billets, l'acte de vente contiendra les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets et vendu sans estimation et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de son adjudication et de prendre la propriété, sujet à un bail à quatre dollars par mois, expirant le 30 septembre 1894, et sera droit au loyer à partir de la date de l'acte de vente.
Acte de vente au frais de l'acquéreur, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, bureau, 14 rue Orléans.
30 juin—30—juillet 3 10 17 24 31—août 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Sixième District.

Mme Mary F. Tobin vs. Alfred H. Edmonds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,996.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Prieur, Général Taylor et Peniston, désigné comme lot No Douze de l'îlet No 460, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 6 mars 1878 et annexé à un acte de dépôt passé pardevant John Bendernagle, notaire, le 23 juillet 1878, lequel dit lot mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—28—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. & M. Schwabacher versus Henry Del Bondio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 12,287.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 31 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titre et intérêt de Henry Del Bondio dans la succession de Frederick Del Bondio, No 2,707 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et particulièrement et spécialement tous les droits, titre et intérêt des propriétés ci-après décrites d'après un inventaire de la dite succession.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Robin, Race et Magazine, formant l'encoignure des rues Camp et Robin, et mesurant, au pied américain, cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles et face à la rue Robin, comprenant le tout des lots désignés par les Nos 7 et 8 de l'îlet No 58 sur le plan original du faubourg Annonciation.

2° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Camp et Magazine, désigné comme lot No 6, mesurant vingt-neuf pieds trois pouces de face à la rue Robin sur cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, se composant d'une portion des lots désignés par les numéros 3, 4 et 5.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Erato, dans le Premier district de cette ville désigné par le No 1 et mesure, au pied français, quatre vingts pieds de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cent trente pieds et face à la rue Erato.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27 août 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence de valeur dans le premier district, faisant face au "Lee Circle", portant le No municipal 233 de l'avenue St-Charles.

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
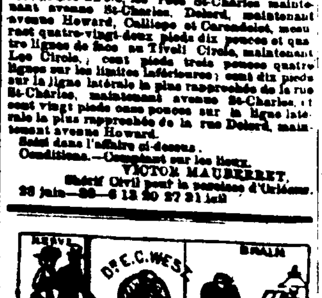
Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre le Tivoli Circle, maintenant Lee Circle, les rues St-Charles maintenant avenue St-Charles, Delord, maintenant avenue Howard, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle, maintenant Lee Circle, cent pieds trois pouces quatre lignes sur les limites inférieures; cent dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St-Charles, maintenant avenue St-Charles, et cent vingt pieds cinq pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord, maintenant avenue Howard.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
28 juin—28—6 13 20 27 31 juil